

## Règlement des TRAILS des BALCONS de la DROME 2022 à Piégros-La Clastre

**1) Organisateur/Epreuves :** Les Balcons de la Drôme sont organisés par l'**Association des Balcons de la Drôme**, avec le soutien du Foyer Basket de Piégros, des communes d'Aouste-s/-Sye, Mirabel-et-Blacons, Piégros-La Clastre, Aubenasson, St-Sauveur-en-Diois, de la Communauté de Communes du Crestois/Pays de Saillans.

Ils se dérouleront le **Dimanche 12 juin 2022 à Piégros-La Clastre**

Ils comprennent 3 épreuves en semi-autonomie, en majorité sur chemins et sentiers, le choix s'effectuant à l'inscription :

**Minitrail : 13,5 km**, avec **530 m+** en individuel

**Trail : 26,1 km**, comportant **1330m+** en individuel

**Minitrail - DUO : 13,5 km**, avec **530 m+** par équipe de 2 (sexes et catégories confondus)

Départs communs sur la place de la Fontaine à **8h30**.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours et les horaires, en fonction des conditions météo ou de tout autre événement lié au tracé initial.

Une **barrière horaire** sera mise en place sur le **Trail au km 15,6**, au lieu dit le **Cros du Merle**. A ce lieu, au-delà de 2h30 de course (soit à environ 11h) les coureurs seront invités à rejoindre le parcours du Minitrail, dans ce cas ils seront classés avec une pénalité.

La partie haute de la course se déroule en zone **Natura2000** (Massif de SAOU), et a fait l'objet d'une évaluation simplifiée d'incidence.

**2) Ravitaillement/Matériel :** Un ravitaillement complet et un point d'eau seront mis en place pour le Trail, et un ravitaillement complet pour le Minitrail.

Chaque concurrent devra prévoir le matériel et le ravitaillement nécessaires à sa progression entre ces points.

**Une réserve d'eau d'un minimum de 0,5l est obligatoire sur le Trail**, et conseillée sur le Minitrail pour les concurrents les moins rapides.

Bâtons télescopiques autorisés.

Tout concurrent surpris en train de se « délester » de ses déchets en dehors des zones de contrôle sera immédiatement signalé et disqualifié.

**3) Sécurité et assurance :** La sécurité est assurée par des liaisons radios, des signaleurs, une équipe de secouristes de la Croix-Rouge ainsi que la présence d'un médecin.

Le circuit est entièrement balisé avec de la rubalise et de la peinture temporaire au sol.

Des postes de contrôles seront disposés sur les parcours.

RC : Les organisateurs sont couverts par Groupama Assurance ;

IA : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Les autres participants doivent s'assurer personnellement.

**4) Inscriptions :** Les inscriptions étant limitées en nombre, il est conseillé de s'inscrire à l'avance **par internet**.

Les catégories admises sont : **Minitrails (13,5 km)** Junior (nés en 2003 ou 2004) à Master

**Trail (26,1 km)** Senior (Espoir compris, nés en 2000 à 2002) à Master

Les inscriptions individuelles se font :

✓ **De préférence par internet :** <http://balconsdeladrome.blogspot.fr/> ou [www.Le-Sportif.com](http://www.Le-Sportif.com)

- jusqu'au 5 Juin 2022 : **Minitrails = 11 € Trail = 16 €**

- du 6 juin au 12 juin 2022 : **Minitrails = 15 € Trail = 20 €**

✓ **Par courrier :** en envoyant le bulletin d'inscription, téléchargeable sur le site, accompagné du règlement de l'épreuve choisie, ainsi que la photocopie du certificat médical ou de la licence sportive, à l'adresse suivante : Les Balcons de la Drôme, 26400, Mairie de PIEGROS-LACLASTRE, chèque à l'ordre de « Les Balcons de la Drôme », **Minitrails = 15 € Trail = 20 €**

✓ **A Piégros-La Clastre :** la veille à l'école de 16h30 à 18h30

✓ et le jour de l'épreuve sur la place de 6h45 à 8h. **Minitrails = 15 € Trail = 20 €**

Les inscriptions des membres d'un même club sportif peuvent bénéficier d'une réduction de 20% en faisant, à partir de 5 personnes, une inscription groupée **avant** le lundi 6 juin 2022. Pour cela, contacter **Dany Gamore** à l'adresse [lesbalconsdeladrome@gmail.com](mailto:lesbalconsdeladrome@gmail.com).

**5) Certificat médical :**

**Concurrents licenciés :** Présentation obligatoire de la Licence FFA (à jour pour 2022) ou pour une fédération agréée : la mention **soulignée ci-dessous** doit apparaître sur la carte licence.

**Concurrents non licenciés :** La participation à une course hors stade est subordonnée à la **présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an au jour de la course ou sa copie (*Réglementation Running, § II, 4-Certificat médical et Licence*).

**Celui-ci doit être conservé par l'organisation** et ne sera pas rendu. De plus, « les déclarations sur l'honneur ne peuvent plus désormais être acceptées par les organisateurs à la place des certificats médicaux ».

**6) Cessation de dossards :** Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**7) Couverture photo et vidéo :** Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant, prises à l'occasion de l'épreuve, et utilisées sur tout support promotionnel ou publicitaire.

**8) CNIL :** Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. La participation à l'une des 2 épreuves implique l'autorisation tacite du coureur à l'utilisation de ses données personnelles nécessaires à l'affichage du classement (sur place, sites internet...).

**9) Annulation :** L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative soit en cas de force majeure.

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles et devront se conformer aux directives de l'organisation.

Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement ni aucune indemnité à ce titre

**10) Classements et récompenses :** Il sera établi un classement général pour toutes les courses.

**Trail et Minitrail :** lots attribués aux 3 premiers au scratch des 2 courses et aux premiers de chaque catégorie, sans cumul.

**Minitrail DUO :** lots attribués aux vainqueurs (classés sur le second temps) des Duos: masculin, féminin et mixte

Remise des prix à l'issue des courses. Si le titulaire d'un lot est absent au moment de la remise des prix (et non excusé) son lot sera remis au concurrent suivant dans sa catégorie.

**11) Divers :**

- **Plan vigipirate : village fermé dès 7h45. Déviation accès parking = + 15/20 minutes, route étroite.**

- Parking fléché, navettes douches vers le gymnase.

- Depuis 2011, « Les Balcons de la Drôme » soutiennent l'association « **Samdo Avenir** », ONG Franco Népalaise d'aide aux communautés villageoises (<https://samdoavenir.org/fr/>), à laquelle nous reversons un don pris sur le montant des inscriptions.

- Repas organisé par le Foyer Basket (14€, tickets en vente sur la place).